Cinquante-Unième Année. — N° 286. Le Numéro: 10 centimes. Lundi 5 et Mardi 6 Décembre 1892

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE

La crise ministérielle

SIXIÈME JOURNÉE

Il n'est plus question aujourd'hui des deux combinaisons mises en avant samedi et à la tête desquelles se trouvaient placés, d'abord M. Casimir-Perier et, en second lieu, M. Bourgeois.

M. Develle, appelé samedi, assez tard dans la soirée, auprès de M. Carnot, fut pressenti sur le point de savoir s'il accepterait la mission de former un nouveau cabinet. M. Develle demanda à réfléchir et, hier matin, à dix heures, il se rendait à l'Elysée où il donnait connaissance au Président de la République de son acceptation.

La première visite de M. Develle, en quittant M. Carnot, a été pour M. Ribot, avec lequel il s'est entretenu pendant près de trois quarts d'heure. On pensait qu'il verrait, dans l'après-midi, M. de Freycinet et que ces trois personnages politiques formeraient le pivot du nouveau ministère.

On croit généralement que cette nouvelle combinaison a les plus grandes chances d'aboutir.

S'il en était ainsi, la crise serait terminée, peut-être ce soir, et sûrement demain.

La Vraie solution

Il n'y a plus à douter qu'on ne se trouve en présence d'un véritable *Livre rouge* de la Compagnie de Panama qui comportait, suivant la déclaration de M. Léon Renault lui-même, l'attribution de bénéfices pouvant compenser les pertes antérieurement subies par la personne à qui s'intéressait le distributeur des bénéfices.

La Commission d'enquête ne peut que poursuivre son œuvre de lumière. Toute tentative de ralentissement, qu'elle vienne de la magistrature, du ministère ou de la présidence de la République serait impitoyablement condamnée par l'opinion.

Tout ministère, quel qu'il soit, devra seconder de toutes ses forces les commissaires et pousser la justice à faire son œuvre. Hors de ce point, aucun gouvernement n'est possible à l'heure actuelle. Non seulement le ministère X... devra continuer ce qui a été fait pour la saisie des vingt-six chèques, mais il doit saisir la juridiction compétente du crime de corruption de fonctionnaires pour lequel tant de présomptions commencent à se grouper.

La juridiction, c'est la cour d'assises, avec la clarté absolue de ses débats contradictoires ; le juge, c'est le jury populaire ; la peine, le législateur l'a, pour une fois, fort sagement réglée : *dégradation civique et amende double de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues.* Le mandataire vénal cesse d'être un citoyen, la conscience achetée dégorge au double le profit encaissé.

Maintenant, qu'il plaise au *Temps* de dauber sur la politique, qui empêche le pays de *travailler tranquille*, ce sont les écumeurs de grosses affaires qu'il faut empêcher de *travailler tranquilles* et, en fait de politique d'affaires, celle qui fera un gros exemple, restaurant l'honnêteté publique, profitera merveilleusement aux affaires du pays qui travaille.

Qui sait? après le *Livre rouge* de Panama, on tirera peut-être au clair le *Livre rouge* qui écrase tel autre grand établissement au détriment éventuel de ses petits porteurs d'actions et d'obligations.

(*Le Rapide.*) G. HUBBARD.

L'attitude de M. Delahaye

Un de nos confrères est allé demander à M. Delahaye la ligne de conduite qu'il avait l'intention de suivre vis-à-vis des provocations et des attaques qui ne manquent pas de se produire contre lui.

« — Ma ligne de conduite, elle est très simple. Rien ne me fera dévier, rien ne pourra me distraire de la route que je me suis tracée. Une fois mon but atteint, c'est-à-dire la lumière entièrement faite sur ce scandale encore obscur de Panama, je serai alors à la disposition de ceux qui pourront avoir quelque réparation à me demander.

» D'ici là, je ne répondrai ni aux injures, ni aux calomnies, ni aux cartels. L'issue d'une rencontre, en admettant qu'elle me fût fatale, ferait beaucoup trop l'affaire de quelques-uns. Le baron de Reinach pouvait être « tout disposé à se laisser supprimer », mais je n'ai aucune des raisons qui l'ont engagé peut-être à jouer ce rôle de guillotiné par persuasion. Ce serait trop naïf.

» Je sais parfaitement qu'il se fait contre moi un travail. On veut me rendre impopulaire en changeant absolument l'ordre des motifs qui m'ont fait agir. Mais je ne crains rien. J'ai sur mes ennemis cet avantage d'avoir les mains nettes. Je me suis dévoué corps et âme à cette idée d'éclairer le pays, de dégager, dans l'affaire de Panama, les responsabilités et les culpabilités. J'irai jusqu'au bout. »

M. Delahaye fera comme il le dit. Il ira jusqu'au bout.

Mme LA COMTESSE DE PARIS

Mme la Comtesse de Paris et ses filles, les princesses Hélène, Isabelle et Louise, accompagnées de Mlle de Ravinel et de M. Camille Dupuy, sont arrivées vendredi à Paris par le train de quatre heures et demie du soir.

L'infant D. Antonio d'Orléans, frère de Mme la Comtesse de Paris, et sa femme, l'infante Eulalie, les attendaient à la gare du Nord, où se trouvaient encore le capitaine Mohrain et le comte de Chevilly.

Les nobles voyageuses se sont rendues directement à la gare d'Orléans pour prendre le train de dix heures du soir qui doit les conduire en Espagne.

Mme la Comtesse de Paris, arrivée vers six heures à la gare d'Orléans, y a dîné avec ses filles et l'infant et l'infante d'Orléans.

Mme la Comtesse de Paris a causé jusqu'à son départ avec le comte et la comtesse d'Haussonville, le général baron de Charette, Mme Appert, le comte d'Albyville, le capitaine Morhain et le comte de Chevilly.

Puis, par le train de 10 h. 22, Mme la Comtesse de Paris et les princesses ses filles sont parties, accompagnées de la comtesse d'Albyville, de Mlle de Ravinel et de M. Camille Dupuy.

A Bayonne, les princesses trouveront M. Emmanuel Bocher, qui les accompagnera à Madrid.

NOUVELLES MILITAIRES

Si le projet soumis et pendant, en ce moment, devant le Conseil supérieur de la guerre, tendant à l'abaissement de la limite d'âge des généraux de division, est adopté, voici ceux qui seraient atteints dans ces conditions, au cours de l'année 1893 :

MM. les généraux Loizillon (15 janvier), Mensier (2 février), Lespiau (15 avril), de Novion (30 avril), des Roys (24 mai), Faugeron (24 mai), Repécaud (22 juin), Bertrand (15 juillet), Davout duc d'Auerstaëdt (9 août), Désandré (25 août), Bérenger (23 novembre), de Verdière (26 novembre), et Baillod (15 décembre).

De ce nombre il conviendrait de diminuer, parmi les dix généraux de division qui seraient élevés au grade de général d'armée, ceux qui auront 64 et 65 ans en 1893, attendu que la limite d'âge, pour eux, serait portée à 66 ans.

Le ministère de la guerre étudie les moyens de compléter, dans le courant de l'année prochaine, les approvisionnements pour la télégraphie militaire de campagne, les réseaux télégraphiques et téléphoniques des différentes places de guerre, villes de garnisons importantes et des camps retranchés.

Le réseau sémaphorique du littoral reconnu indispensable à la défense des côtes sera entièrement complété ainsi que les réseaux des frontières du Nord, de l'Est et du Sud-Est. Il en sera de même du réseau optique destiné à relier entre eux les postes éloignés de l'Algérie et de la Tunisie et les chefs-lieux de commandement.

En ce qui concerne l'aérostation militaire, une somme importante sera mise à la disposition des officiers de l'École de Chalais-Meudon afin de leur permettre la continuation de leurs recherches et le perfectionnement du matériel de campagne.

LE REPOS DOMINICAL

De la *France Militaire* :

« N'en finira-t-on donc jamais avec les réclamations concernant la liberté de la journée du dimanche, et serons-nous toujours destinés à recevoir des plaintes concernant la *consigne occulte* qui fait qu'aucun homme, aucun gradé ne peut bouger avant d'avoir pris connaissance du *rapport*, alors que les ordres ministériels sont formels et que les soldats devraient être libres le dimanche depuis le réveil jusqu'à l'appel du soir !

» Le rapport, cette coutume utile mais à laquelle on donne, dans quelques corps, une importance exagérée ; le rapport, qui, avec l'initiative tant prônée, devrait durer une demi-heure et qui dure des heures ; le rapport, qui s'étale durant six ou huit pages contredisant le lendemain ce qui a été dit la veille, et qu'alors on n'écoute plus ; le rapport, qui *consigne* le dimanche tous les gradés jusqu'à 10 ou 11 heures du matin ; le rapport, qui répète ce qui est dans les règlements *ou dit le contraire* ; le rapport qui... Est-ce qu'il y a un rapport le dimanche au ministère de la guerre? Et pourtant, on avouera que les ordres du ministre ont bien leur importance.

» Et puis, l'exemple ne doit-il pas partir d'en haut ! Qu'on cesse donc d'ordonner pour le dimanche les visites sanitaires, les bains, etc., qui doivent avoir lieu le samedi, et surtout qu'on s'arrange pour qu'on limite le rapport du dimanche au strict nécessaire, si l'on croit utile d'en faire un ce jour-là, ce qui n'est pas démontré, attendu que l'exemple contraire est déjà donné par les jeunes et intelligents chefs de corps. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 décembre 1892.

La Bourse reste ferme en attendant le dénouement de la crise; la spéculation à la hausse est encouragée dans ses dispositions par la tenue du comptant.

Le 3 0/0 reste à 99.43; le 4 1/2 à 105.32.

La Rente italienne est très bien tenue à 93.45. L'Extérieure cote 63 1/4.

L'action de la Banque de France est plus faible à 3,935. Le Crédit Foncier conserve à 1,073 l'avance conquise hier. La Banque de Paris est en ferme tendance à 682. Cette Société prête son concours à l'émission des 20,000 obligations 4 0/0 de 500 fr. chacune, mises en souscription le 8 courant par la Société des Ateliers et Chantiers de la Loire. Ces titres émis à 450 fr. sont remboursables à 500 fr. et rapportent 20 fr. par an.

La Société Générale conserve le cours de 480 fr. Le Crédit Lyonnais est tenu en grande fermeté à 780 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran s'inscrit à 312.

L'action de la Société des Immeubles de France garde ses bonnes tendances à 496.

Les obligations du chemin de fer de Rock-Island-Péoria Saint-Louis ont donné lieu à des échanges très suivis à 495.75 et elles restent à 495.50.

Les actions privilégiées de la Galicia sont recherchées sur le marché en banque à raison de la transformation financière de la Société.

Les Chemins Economiques cotent 423 fr.

Ch. HEYMAN et Cie,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Scrutin du 4 décembre 1892

CANTON DE SAUMUR (SUD)

Inscrits, 650. — Votants, 153.

Président: MM. Mignon Ernest, 122 voix ; Mauriceau-Delaunay, 7 voix ; Chapin, 6 voix; Lambert Eugène, 4 voix ; Normand aîné, 2 voix.

Juges titulaires: MM. Boret, 131 voix;

Chapin, 128; Mauriceau-Delaunay, 3; Mignon, 3; Lemoine, 3; divers, 6.

Juges suppléants : MM. Ernoul, 117 voix ; Boutaud, 108 ; Mauriceau-Delaunay, 48.

Blancs ou nuls, 12.

CANTON DE SAUMUR (NORD-EST)

Inscrits, 192.

Aucun électeur ne s'étant présenté, le bureau n'a pu être constitué.

CANTON DE SAUMUR (NORD-OUEST)

Inscrits, 179.—Votants, 17.

Président : M. Mignon, 15 voix ; nuls, 2.

Juges titulaires : MM. Boret Victor, 17 voix ; Chapin, 17 voix.

Juges suppléants : MM. Boutaud, 14 voix ; Ernoul, 14 ; Mauriceau-Delaunay, 3.

Nous tenons à faire remarquer que M. Mauriceau-Delaunay n'était pas candidat. C'est donc par un mouvement tout spontané de confiance des électeurs que M. Manriceau a obtenu 61 voix dans les deux cantons.

Messe de la Croix-Rouge.

Hier, à neuf heures, avait lieu la messe de la Croix-Rouge pour nos soldats morts au champ d'honneur. L'église Saint-Pierre a rarement abrité foule plus compacte, plus sympathique, plus recueillie, et c'est une chose aussi merveilleuse que touchante de voir, malgré nos divisions sociales, politiques et religieuses, avec quelle spontanéité, quel élan, on se retrouve à Saumur comme partout en France sur le terrain du patriotisme.

L'église, pavoisée de drapeaux et tendue de noir par les soins de M. Girard, entrepreneur des pompes funèbres, offrait un spectacle des plus imposants. Sur les tentures et à chaque pilier se détachait l'écusson de la Croix-Rouge traversé par un crêpe de deuil, au milieu de drapeaux tricolores en faisceaux.

Dans le chœur avaient pris place : au premier rang : général Massiet, commandant l'École de cavalerie, généraux Michel, Delorme, de Bouligny, colonels Trémaux, Odent, beaucoup de capitaines et d'officiers de l'École, le capitaine de gendarmerie, les membres du Comité de la Croix-Rouge : Docteur Besnard, président ; M. de la Guillonnière, M. le docteur Renou, vice-présidents ; M. de Massacré, secrétaire, M. Foucher-Gilbert, trésorier, et le conseil du Comité tout entier ; le commandant Ferbu, président de l'Association Amicale des officiers de Réserve, de l'Armée Territoriale et Retraités de l'arrondissement de Saumur, M. de Grandmaison, vice-président et un grand nombre des membres de cette même Association.

Dès le commencement de la messe, la musique de l'Institution Saint-Louis a exécuté une marche funèbre. Puis, Mlle Couzineau, avec son talent habituel et une expression de tristesse saisissante, a chanté le *Requiescant in pace* de Schubert, remarquablement accompagnée par Mme Berge.

M. le curé de Saint-Pierre a commencé sa touchante allocution que nous regrettons de ne pouvoir donner *in-extenso*, mais qui a su faire monter l'émotion du cœur à bien des yeux.

Il ne se défend pas tout d'abord d'une certaine émotion que lui communique la solennité de l'assistance. Ces généraux, ces vaillants officiers, ces hommes dévoués qui forment une couronne d'honneur autour de l'autel, ce peuple pressé dans l'enceinte de l'église pour une cérémonie aussi touchante, tout cela le remue jusqu'au fond du cœur ; il craint de n'être pas à la hauteur de la tâche qui lui incombe et que notre évêque regretté, Mgr Freppel, président des Comités de la Croix-Rouge de l'Anjou, eût accepté avec tant de plaisir, si la mort ne l'avait frappé, lui aussi, au champ d'honneur, victime de son dévouement et de son infatigable énergie. Avec quel enthousiasme il eût dépeint dans cette chaire la grandeur et les beautés de la Croix-Rouge, œuvre qu'il chérissait entre toutes, comme Evêque, comme Alsacien et comme Français. En l'absence du glorieux défunt, M. le curé de Saint-Pierre doit prendre sa place et fera de son mieux, dit-il, pour toucher ses auditeurs et les bien disposer en faveur des blessés de nos armées.

Dans la partie principale de son discours, M. l'abbé Baudriller montre un jeune homme, élevé avec les soins minutieux de sa mère, chéri de son père, de ses frères, de ses sœurs, l'espoir de la famille. Ses 20 ans sonnent, la Patrie à son tour le réclame, car si le père compte sur son fils pour perpétuer ses traditions d'honneur, la France n'a pas moins de droits sur son enfant pour garder son drapeau et l'intégrité de ses frontières. Soudain un cri d'alarme a retenti : « La Patrie est en danger. » Il est Français d'abord, il doit tout quitter pour voler au secours des trois couleurs. Son courage l'enflamme, il prend part à la mêlée et enivré par l'odeur de la poudre et l'élan de ses chefs, il court, il vole à l'ennemi. Une balle meurtrière vient arrêter ce trop bouillant courage : il tombe baigné dans son sang, mais enveloppé dans les plis du drapeau de la Patrie.

C'est là que malgré leur dévouement et leurs créations charitables les siècles passés ont toujours eu une lacune. Les blessés de Crimée et d'Italie sont restés sur la terre humide et froide des journées, des nuits entières ; mais le XIXe siècle a vu naître la Croix-Rouge pour combler ce vide. Tout est prêt pour recueillir nos héros : et les bandelettes de linge fin qui doivent étancher leur sang généreux et fermer leurs plaies béantes, et les brancards avec le personnel des ambulances pour transporter, soigner et guérir celui qui a tout abandonné pour sauvegarder les droits de la Patrie. Ce petit soldat, conduit sur un champ de bataille où les engins de destruction font rage, autour duquel sont embusquées les maladies et les fatigues de toute sorte, tombant sous les coups de l'ennemi ou de la fièvre, trouve, en arrière des lignes, la Croix-Rouge, émanation directe de la famille puisqu'elle est fille de sa prévoyance et de sa charité, le prenant, le réconfortant, le sauvant, et comme la famille, lorsqu'elle n'a pu le sauver, s'occupant encore de sa tombe. Voilà la Croix-Rouge, l'œuvre entre toutes patriotique, rayonnant partout ou flotte notre drapeau, sur le continent comme au-delà des mers, au Tonkin comme au Dahomey.

Malheureusement, dans un combat il n'y a pas que des blessés que l'on peut rappeler à la vie. La mort fauche aussi les rangs de nos soldats. La Croix-Rouge est encore là avec ses Sœurs de charité et ses Aumôniers pour recevoir le dernier soupir des enfants de la France, les ensevelir, leur donner sur la terre étrangère les secours de la Religion, puis, par delà la tombe, songer à ce qu'on prie pour eux comme il est fait aujourd'hui dans cette pieuse réunion. Si les soldats français ne dorment pas de leur dernier sommeil auprès du clocher de leur village, qu'ils soient assurés cependant que par les soins de la Croix-Rouge, chaque année on pensera à eux dans la métropole, en faisant célébrer pour le repos de leur âme un service funèbre.

Donnez donc de votre or, vous tous qui êtes Français, pour venir en aide à ceux qui consacrent leur vie à préparer, en vue des guerres futures, les secours aux blessés militaires.

Ce chaleureux discours, avec son éloquence simple mais persuasive, a remué les cœurs patriotes ; les bourses se sont ouvertes larges et la collecte que Mmes Michel, Trémeaux, de la Guillonnière, Girard-Bouvet, de Dananche et de Canisy, ont gracieusement faite dans les rangs a été très fructueuse.

La messe a continué, dite par M. l'abbé Roy, curé de la Visitation et ancien aumônier militaire: M. Sorel, dont le jeune talent est à la disposition de tous quand il s'agit d'une bonne œuvre, a dit sur son violoncelle d'une façon remarquable et avec une triste mélancolie, l'*Andante* du 1er concerto de Goltermann.

A l'élévation, Mlle Couzineau a chanté un *Pie Jesu* (Stradella) de Bellini, prière doublement remarquable et vraiment émouvante, avec accompagnement d'orgue, de violon et de violoncelle. Enfin, M. Berge a fait entendre une *Mélodie Religieuse* qui lui fait non moins d'honneur comme compositeur que comme virtuose.

M. l'abbé Chevalier a donné l'absoute au pied de l'autel, puis chacun s'est retiré ému et animé d'un grand esprit de dévouement pour l'Œuvre de la Croix-Rouge Française.

La solennité d'hier trouvait dans les événements récents une actualité particulière. C'est pour nos héros du Dahomey que M. le Curé de Saint-Pierre a fait appel en terminant à la générosité de l'assistance. Celle-ci a répondu en versant 700 fr. environ dans la bourse des Dames de la Croix-Rouge, avec lesquels, subsides de toute sorte, utilités et douceurs, iront porter à nos soldats un bon souvenir de Saumur.

BANQUET

De l'Association des Officiers de Réserve, de l'Armée Territoriale et Retraités.

Hier, à midi, l'Association amicale des officiers de Réserve, de l'Armée Territoriale et Retraités de Saumur, invitée au service commémoratif célébré à la mémoire de nos chers morts du Dahomey, se rendait à l'issue de cette cérémonie à un banquet fraternel en l'honneur des combattants victorieux de cette expédition.

Etaient présents : MM. Ferbu, Marquoys, de Grandmaison, docteur Bontemps, Chevrier, Godet, de Dreux-Brézé, Malo, Rossignol, Bury, Perrein, Leroy, Riveram, Sourdeau, docteur Gilbert, Doussain, Guilloiseau, Rousseau, etc.

La plus franche gaîté n'a cessé de régner, activée par un succulent repas dont voici le menu :

Paupiettes de filets de soles du golfe de Benin.
Poulets de la brousse sautés à la Dodds.
Filets, sauce amazone aux pommes Widah.
Pâté de mauviettes d'Abomey en belle vue.
Cèpes à la Behanzin.
Dessert.
Vins de Kana !
Médoc,
Graves,
Pommard,
Champagne château Saint-Brice (Castle-Roast).

M. le commandant Ferbu, le sympathique président de l'Association, ouvrit la série des toasts par l'allocution suivante :

Messieurs,

N'êtes-vous pas tous heureux, comme moi, de l'union étroite et profonde qui règne entre nous ? Malgré tant de diversité dans nos intérêts respectifs, nous formons un parfait concert d'estime et de respect mutuel, sans que la moindre note discordante en ait jamais troublé l'harmonie. Quel est le lien qui nous retient d'une manière si intime ? Quel sentiment commun a fait vibrer dans tous nos cœurs la même fibre sensible ?

Est-il besoin de vous nommer le *patriotisme*, quand déjà votre pensée a prévenu ma parole ? Oui, Messieurs, c'est le patriotisme qui a créé si vite entre nous cette sympathie touchante, cette noble émulation de courtoisie, cette réciprocité de dévouement et de solidarité.

Notre union a donc pris racine dans la plus généreuse de nos affections, dans l'amour de la Patrie. Et comment ici l'entente ne se ferait-elle pas ?

La Patrie est la mère de notre sang, le foyer de nos aïeux, le théâtre d'une longue histoire écrite par l'énergie de nos pères, la terre que nous arrosons nous-mêmes de nos sueurs.

Elle fut le témoin de nos premières émotions, elle est la région de nos plus doux souvenirs. Elle nous rappelle notre berceau, les tendres genoux de nos mères, les enthousiasmes de notre jeunesse, les aspirations satisfaites et les épreuves de l'âge mûr. Elle est le sol béni où reposent les cendres de nos ancêtres, où nous espérons, nous aussi, dormir notre dernier sommeil.

Or, pour nous la Patrie c'est la France ! La France avec sa longue traînée de lumière et de gloire, la France avec ses quinze siècles de luttes, de travaux et de victoires.

Qu'elle est belle, qu'elle est grande et illustre notre chère Patrie !

Peut-il être une cause plus sainte, un service plus honorable, un amour plus sublime ?

Eh bien ! Messieurs, je bois à la France qui fait battre tous nos cœurs à l'unisson. Qu'elle porte toujours au front son resplendissant diadème de courage, de science et de vertu ; qu'elle poursuive dans la suite des temps, à travers les peuples, ses traditions d'héroïsme, de bienfaisance et de sacrifice.

Je bois à l'armée ! A notre époque de tristesses et de défaillances, elle a toujours fait son devoir. On n'a pu entamer son honneur. Une seule question l'occupe, la passionne : la France ! et vous la voyez toujours prête à donner son sang, toujours impatiente de courir, dès le premier signal, au danger, à la mort.

Je bois particulièrement à nos vaillantes troupes du Dahomey qui viennent de porter haut et droit notre drapeau dans un pays barbare... Toute l'Europe avait les yeux sur elles : officiers et soldats, tous ont bien mérité. Par leur esprit de discipline, par leur valeur intrépide, par leur force de caractère, ils ont vaincu à la fois deux adversaires redoutables : un peuple supérieur en nombre et avide de représailles, et un climat encore plus meurtrier que les balles ennemies.

Tout en songeant aux vainqueurs d'Abomey, je n'oublie pas les courageux officiers et soldats qui, pour la Patrie, ont su répandre leur sang généreux, sur le sol de la barbarie. Ils sont morts pour la France, honneur à eux !!

Si notre respect pour eux, si la peine que nous éprouvons, pouvaient atténuer les douleurs de leurs familles, ah ! Messieurs, les pleurs ne couleraient plus. Malheureusement, il n'en sera pas ainsi : que nos regrets volent vers leurs parents éplorés, et qu'ils acceptent tous nos compliments de condoléance.

Je bois à vous tous, Messieurs et aimés frères d'armes. Cimentons de plus en plus notre union dans l'amour de la Patrie, qu'une même ardeur nous anime, qu'une même espérance nous soutienne et que de tous nos cœurs s'élève le même cri de confiance et de chaleureux patriotisme : Vive la France, que Dieu la protège !

M. de Grandmaison, prenant la parole à son tour, porte un toast aux Sociétés de Secours aux blessés militaires, l'Union des Femmes de France et la Croix-Rouge.

M. Marquoys, se faisant l'interprète de tous, propose une collecte dont le montant (94 fr. 50) sera partagé entre les deux Sociétés. Un grand nombre de membres empêchés avaient envoyé leur offrande.

Enfin, ces Messieurs n'ont pas voulu se séparer sans adresser un témoignage d'admiration au général Dodds et ont rédigé le télégramme suivant :

« Madame la Générale Dodds,
Toulon.

» La réunion des officiers de réserve et territoriale de Saumur envoie hommages et félicitations et vous prie les transmettre au Général. »

—

A l'issue du banquet, l'Association a décidé d'assister aux Rosiers au service commémoratif de notre compatriote, le lieutenant Menou, mort au Dahomey.

SAUMUR

VOLS. — A la suite de vols à l'étalage faits chez M. Chauveau, épicier, rue d'Orléans, des perquisitions ont été opérées chez les nommés P. P. et B., et ont amené leur arrestation.

Ces messieurs sont des habitués de la police correctionnelle.

PERDUE ET RETROUVÉE

Samedi soir, le tambour de ville annonçait qu'une fillette d'une huitaine d'année était perdue en ville. On donnait son nom, son signalement, et le pays qu'elle habite.

La petite fille a été retrouvée le même soir. C'est la nièce d'un négociant de Saumur, dont la famille habite Brain.

Service pour le lieutenant Menou

Lundi prochain 12 décembre, à 9 heures 1/2, un service sera célébré, dans l'église des Rosiers, pour le repos de l'âme de notre regretté compatriote, M. Elie-Godefroid Menou, lieutenant d'artillerie de marine, décédé à Porto-Novo, le 14 novembre dernier, des suites de blessures reçues à la prise de Kana (Dahomey).

Les invitations à ce service sont adressées par la Société de Secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française) et par la famille Menou, dont les principaux membres habitent les Rosiers.

Nous apprenons aussi que M. et Mme Vitré, oncle et tante de M. Elie Menou, qui habitent Angers, feront célébrer une messe demain mardi 6 décembre, à 10 heures, dans l'église cathédrale.

DÉPOT DE REMONTE D'ANGERS

Pour exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, le comité dudit dépôt se réunira, pendant le mois de décembre 1892 :

A Angers, le samedi 10 décembre, à huit heures du matin, à l'établissement.

A Segré, le lundi 12 décembre, à sept heures quarante-cinq du matin.

A Doué-la-Fontaine, le mardi 13 décembre, à une heure quarante-cinq du soir.

A Cholet, le mercredi 14 décembre, à midi et demi.

A Saumur, le vendredi 16 décembre, à onze heures et demie du matin.

Chevaux de tête de toutes armes, de réserve, de ligne, de légère, de trois ans et demi à huit ans.

Chevaux de trait, de trait léger, de quatre à huit ans.

De préférence de robe sombre.

Les chevaux de trait devront être des animaux puissants, étoffés et pas trop lourds.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la remonte les achats du dépôt de toutes mains.

ANGERS. — *Noyé dans un bassin.* — Vendredi, le jeune Gautier, âgé de six ans, fils du jardinier de M. Boulanger, adjoint au maire, a été trouvé noyé dans un bassin du jardin.

Ce petit garçon était dans le jardin avec son père lorsqu'il disparut tout à coup. Ce n'est qu'après une heure de recherches qu'on le retrouva.

Le pauvre petit, trompant la surveillance de son père, avait descendu l'escalier qui conduit au bassin où il a trouvé la mort.

L'ASSOCIATION ARTISTIQUE

Ainsi que nous l'avons annoncé, une réunion générale des actionnaires a eu lieu lundi dernier. Voici la décision prise :

« En présence du vote du Conseil municipal d'Angers, retirant à l'Association artistique sa subvention de 4,000 fr., et considérant que le Conseil municipal, en ne votant, dans une séance récente, sur le budget de 1893, que la part afférente aux trois premiers mois de ladite année, lesquels achèveront seulement la saison théâtrale déjà commencée, met l'Association artistique dans l'impossibilité absolue de pourvoir à aucune prévision de dépense pour la saison théâtrale 1893-94.

» L'assemblée déclare que, en cet état de choses, l'an prochain, l'Association ne fournira plus d'orchestre au théâtre et ne donnera plus de concerts populaires.

» Elle fixe au 15 avril prochain la réunion qui statuera sur le mode de liquidation de la Société. »

Il y avait à la réunion trente actionnaires porteurs ensemble de quatre-vingt-treize actions.

La décision a été votée par 29 voix contre 1.

L'ACCIDENT DE CINQ-MARS

On nous annonce de Cinq-Mars la mort du malheureux Dubin, charron, à la suite de l'accident arrivé le jour de la foire, et dont nous avons parlé samedi.

La population est vivement impressionnée par ce douloureux événement.

M. Victor Dubin-Brisgault faisait partie de la subdivision de sapeurs-pompiers et de la société de secours mutuels de la Concorde.

LE MANS. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. le docteur Angelo Bolognesi est nommé médecin-adjoint au lycée du Mans (emploi nouveau).

Concert de la Musique Municipale

Toute superflue que soit la chose, on prend plaisir à constater combien le public suit les concerts de la *Musique Municipale*. Comme les années précédentes, nous voyons la foule accourir à l'heure exacte, M. Meyer étant la ponctualité même ; puis, les quelques minutes de grâce après l'heure sonnée, la toile se lève en même temps que le bâton du chef d'orchestre.

Vendredi soir, c'était la *Marche aux Flambeaux*, de Meyerbeer, qui l'ouvrait — la marche. Très bon ensemble, excellents préliminaires pour Mlle Sauvaget que M. Bribard nous présente plus jeune et plus fraîche encore que lorsqu'elle nous a quittés. La charmante divette nous dit, de sa voix pure et bien conduite, la ravissante romance de Massenet, *Si tu veux, mignonne*, aux applaudissements frénétiques du public qui la rappelle. Celle-ci s'exécute de la meilleure grâce et nous chante *Le Sentier couvert*, non moins applaudi. Nous revoyons encore Mlle Sauvaget qui vient chanter un air espagnol d'une grande difficulté et dans lequel la charmante cantatrice a justifié son talent de musicienne ; puis dans le duo de *Colinette*. Les derniers bravos lui disent maintenant : au revoir ! Nous l'espérons bien.

M. Gabus, flûte-solo de l'Association artistique, a exécuté avec une grande virtuosité le *Trémolo* et une fantaisie sur *Rigoletto*.

M. Launay, l'excellent chanteur comique que nous avons déjà applaudi l'année dernière, est toujours le fin diseur, qui a dû regretter ses sarcasmes à l'adresse des amateurs, s'il a entendu nos deux jeunes artistes dans l'opérette *Tel maître, tel valet*. Ce n'était pas, il est vrai, sans appréhension qu'on faisait ainsi monter sur la scène deux bonshommes, sans autres études préalables que des répétitions faites à la diable. Ils se sont cependant très bien acquittés de leur tâche, et les bravos unanimes de la salle leur ont prouvé que certains amateurs valaient bien certains comédiens de profession.

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes sans remercier encore une fois le directeur de la *Musique Municipale* et son honorable président, M. Bribard. Avec ce dernier, au moins, nous n'avons pas à redouter une mesure semblable à celle prise sous l'inspiration d'un de ses confrères en édilité, de celui qui, sous prétexte qu'on jouait de la musique « incompréhensible » à l'Association artistique, votait la suppression de la maigre subvention que donnait la ville d'Angers à cette brillante Société. C'est encore un de ceux pour lesquels il ne faut pas d'air *nouvelle*. Toujours la... *Carmagnole*. Il en aura peut-être trop un jour, le malheureux, de cet air-là. NEMO.

Le concert de l'*Harmonie* a obtenu hier soir un brillant succès. Foule énorme. Ovations pour tous les artistes. Nous reviendrons sur cette belle soirée.

Théâtre de Saumur

MERCREDI 7 Décembre 1892

Nous détachons, à propos du *Chat Noir*, qui doit se jouer mercredi chez nous, les quelques lignes suivantes du *Messager de Toulouse* (26 août):

« Toulouse a fait hier la connaissance du *Chat Noir*, et de part et d'autre on a paru ravi de s'être rencontré.

» C'est d'ailleurs un curieux et bien attrayant spectacle qu'offrent en ce moment aux provinciaux ébahis Rodolphe Salis et sa joyeuse compagnie. Pas trop ébahis cependant les Toulousains. De quoi s'étonne-t-on sur les bords de la Garonne ?

» Aux poètes et aux chansonniers, à la *Marche à l'Etoile*, comme à *Phryné* et à l'*Epopée*, le public qui remplissait le théâtre du Capitole a fait le meilleur accueil, applaudissant aux bons endroits, sans s'effaroucher des gauloises plaisanteries que la truculente fantaisie du seigneur de Chanoirville se plaît à placer à côté des mystères du christianisme ou de l'évocation de nos gloires militaires.

» Presque toutes choses — le gouvernement surtout — y sont impitoyablement raillées, rien de ce qui mérite absolument le respect — religion, patrie — n'y est outragé.

» Il faudrait plus de place que nous n'en avons, à cette heure, pour citer les chansons et poèmes de MM. Horace Valbel, Vincent Hyspa, Paul Delmet, Jules Jouy, qui ont particulièrement diverti les spectateurs :

» Le *Juge d'instruction*, les *Vieux Messieurs*, *Burdeau s'instruit*, le *Vieux Mendiant* et son immédiate parodie. Mais s'il fallait décerner la palme, elle appartiendrait à Jules Jouy, avec la *Complainte du Juge errant*, la *Pudeur de Jules Simon*, le *Message de M. Carnot*, la *Complainte de Gamahut*.

» Et au milieu de tout cela, l'humour, la faconde intarissable, imprévue, abracadabrante du seigneur Salis.

» Le succès a donc été très vif et c'est pourquoi une seconde représentation sera donnée ce soir, peut-être même une troisième, car il n'est pas sûr que les deux premières satisfassent la curiosité du public toulousain. — R. N. »

La Foire

L'endroit le plus sale de Saumur est bien actuellement le quai de Limoges où se tient la foire et où par conséquent se dirigent les promeneurs. Mais ceux-ci ne séjournent guère dans un cloaque pareil, et s'en retournent avant même d'avoir tout vu.

Il est vrai qu'il y a si peu de chose à voir ! Le sacrifice d'un bain de boue n'a guère sa raison d'être que pour les berlingots Imbert ou les nougatines tunisiennes. Le palais est mieux servi que les yeux et les oreilles dont le tympan a besoin d'une conformation particulière pour résister aux grosses caisses réunies.

Les baraques sérieuses font entièrement défaut. Seules, des géantes montrant leurs formes, ou des tableaux..... pas suggestifs du tout. Il y a aussi un géant ; puis des nains. Un théâtre du Dante (?) ; un autre de l'Enfer ; par là, Lucifer ; à côté, autres attractions satanesques. Tout est au diable..... et y va..... Signe des temps.

En attendant, la construction du cirque Plège, sur le Chardonnet, se poursuit activement, et, bientôt, nous annoncerons les débuts de cette troupe équestre, une des meilleures que nous ayons en province.

PRESTIDIGITATION. — Ce soir, à huit heures, au *Café de la Bourse*, grande séance de prestidigitation donnée par M. Valconi. Entre autres attractions : Punch diabolique, et le cadre spirite.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 3 décembre. — Pierre Blain, cultivateur, 72 ans, veuf de Jeanne Lamy, route de Varrains.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 4 Décembre 1892

Versements de 100 déposants (14 nouveaux), 37,880 fr. 33.

Remboursements, 19,000 fr. 75.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons !

Dernières Nouvelles

Paris, 5 décembre, 12 h. 47 soir.

LE MINISTÈRE

M. Loubet est allé ce matin à l'Élysée conférer avec M. Carnot.

L'ancien ministre a exposé au Président de la République qu'il pourrait accepter un portefeuille dans le nouveau ministère si la combinaison en préparation le lui permet.

Dans aucun cas, M. Loubet ne se croyait qualifié pour être président du Conseil.

MM. Develle et Loubet confèrent actuellement ensemble. M. Develle est fermement résolu à décliner la mission de former un Cabinet.

Depuis que la *Pâte de Regnauld* est devenue d'un usage pour ainsi dire universel, que de préparations pectorales offertes sous forme de pâte ont cherché à usurper sa réputation ou à se recommander du nom de pâte pectorale qui résume ses qualités ! Mais les unes composées de substances animales dont la valeur thérapeutique est nulle et dont la décomposition est presque inévitable, les autres ne devant qu'à l'opium leurs propriétés prétendues calmantes, aucune n'a pu soutenir la comparaison avec la *Pâte de Regnauld*, et porter la plus légère atteinte à la célébrité dont elle n'a cessé de jouir depuis sa découverte. Aussi tous les praticiens l'ont-ils recommandée dans toutes les affections des organes respiratoires, désignées sous les noms de rhumes, de bronchites, de catarrhe pulmonaire, d'asthme, de coqueluche, de grippe ou influenza. L'emploi simultané du Sirop de Regnauld et de la Pâte donne les résultats les plus rapides dans ces maladies et et dans l'asthme.

ATELIERS & CHANTIERS DE LA LOIRE

Société Anonyme au Capital de 7,720,000 fr.

Émission de 20,000 Obligations 4 0/0 de 500 fr.

REMBOURSABLES AU PAIR EN 39 ANNÉES

par tirages annuels, à partir du 1er octobre 1893

Intérêt annuel : 20 francs

payable par semestre les 1er mai et 1er novembre

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Jouissance 1er novembre 1892

ON VERSE	En souscrivant.... Fr.	50 »	TOTAL 450f
	A la répartition.....	100 »	
	Du 1er au 5 février 1893.	100 »	
	Du 1er au 5 mars 1893.	100 »	
	Du 1er au 5 avril 1893.	100 »	

Les souscripteurs pourront se libérer, à partir de la répartition, avec bonification de 4 0/0 d'intérêt.

L'Obligation libérée ressort à 447 f 50 c

On souscrit **Jeudi 8 décembre** *1892*

ET, DÈS A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ;
BANQUE INTERNATIONALE, 3, rue Saint-Georges ;
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, r. de la Victoire ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence ;
et dans leurs Agences et Succursales Paris, Départements, Étranger.

La cote officielle sera demandée.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n°	14	1.75
— —	12	3.00
— —	10	4.25
— —	9	5.50
— —	8	7.25
— —	7	10.50
— —	6	14.00
Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75		
Pâtés de foies gras de Canards, n°	10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n°	12	3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras		3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PATÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés

de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

UNE MAISON

A Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 3,

Occupée en dernier lieu par M. LEPRON, puis par M. CHEVALIER.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue Verte, 4,

Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur. (796)

Atelier de Serrurerie

Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU

J. JOREAU

Successeur

44, Rue des Capucins, Saumur.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25	
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3.75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1.20 et 1,80

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, *sans augmentation de prix*, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'*essai*, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et *en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.*

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — *Quatrième édition*, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — 1er Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	»	5 56
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 6
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 16
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 26
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17	»	»	6 33
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56
			soir	matin	matin	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dirt sr	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25			12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40			4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		»	2 53	5 18	6 3	9 36	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 26		»	3	5 25		9 41	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14		»	
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16		6 26	9 55	»	
(départ)		7 25	11 5	»	2 54		6 5		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 15	»	3 6		6 16		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18		6 29		11 7	12 16
Vivy		8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43		»	
Blou		8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52		»	
Vernantes		8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6		»	
Linières-Bouton		8 46	12 23	»	4	6 31	7 18		»	
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15
		soir		soir	soir	matin	matin		matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour		7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun		8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)		9 19	3 14	4 35	10 15
— (dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29
		matin	soir	soir	matin

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
— (dép.)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 soir	Direct 1 2 3 soir	mixte 1 2 3 matin
Nantes d.		8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5	
Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	»	6 13	»	»	»
St-Clément	7 26	»	12 40	3 59	»	6 22	»	»	»
St-Martin	7 33	»	12 45	4 7	»	6 31	»	»	»
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45	»	7 16	»	»	»
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59		5 8	10 39	10 39
	soir	soir	soir	matin	soir	soir	matin	matin	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Direct 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 matin	Mixte 1 2 3 matin	Expr 1 2 3 matin
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20
	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	»	12 17	3 50
Varennes	7 3	10 19	»	6 29	8 49	»	12 39	»
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9
Saint-Martin	7 34	»	»	7 1	9 22	»	1 47	»
Saint-Clément	7 40	»	»	7 7	9 29	»	1 56	»
Les Rosiers	7 48	»	»	7 14	9 37	»	2 5	4 25
La Ménitré	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		1 19	3 50	6 13	6 46
	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir

LA FLÈCHE A SAUMUR

	matin	matin	soir		matin	soir	soir
La Flèche	7 20	10 35	4 5	Saumur	5 30	1 22	7 30
Clefs	7 35	10 56	4 20	Vivy	5 43	1 43	7 43
Baugé	7 52	11 23	4 37	Longué	5 54	2 5	7 55
Jumelles	8 6	11 42	4 49	Les Hayes	6 1	»	8 2
Les Hayes	8 10	»	4 53	Jumelles	6 6	2 27	8 7
Longué	8 21	12 1	5 3	Baugé	6 20	2 53	8 22
Vivy	8 32	12 24	5 16	Clefs	6 36	3 21	8 38
Saumur	8 45	12 40	5 29	La Flèche	6 49	3 39	8 50

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.